

**Avis du Gouvernement du land
concernant les résolutions du Conseil rhénan
adoptées le 6 juin 2016 à Bâle**

- 1. Organisation des secours transfrontaliers dans la région du Rhin supérieur**
- 2. La région du Rhin supérieur, espace commun de transports**
- 3. Pas de contingentement pour les travailleurs frontaliers dans la région du Rhin supérieur**
- 4. Élaboration urgente d'une Convention franco-suisse pour l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg**
- 5. Le développement durable dans le Rhin supérieur**

1. Organisation des secours transfrontaliers dans la région du Rhin supérieur

Depuis de nombreuses années, la coopération transfrontalière en matière de gestion de catastrophes revêt une importance cruciale dans la région du Rhin supérieur. Le Gouvernement du land s'engage également dans ce domaine et il a accordé son soutien et a accompagné un grand nombre de projets de coopération visant à améliorer sans cesse la collaboration en cas de catastrophe.

En ce qui concerne le point 4 de ladite résolution du Conseil Rhénan, le Gouvernement du land tient à signaler que les mesures suivantes, adoptées les 11 et 12 décembre 2014 à Cologne par la conférence des ministres de l'Intérieur des *länder*, sont d'application en Allemagne :

- le rayon du périmètre central, auparavant de 2 km, a été porté à 5 km ;
- le rayon du périmètre moyen, auparavant de 10 km, a été porté à 20 km ;
- et le périmètre extérieur a été porté à 100 km.

Après l'accident qui s'est produit en 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima au Japon, le comité de travail V de la conférence des ministres de l'Intérieur a créé un groupe de travail ouvert à tous les *länder* auquel participe également le ministère fédéral de l'Intérieur (BMI). Ce groupe de travail a été chargé d'examiner si les planifications et réserves mises en place par les *länder* et l'Etat fédéral devront être étoffées. Dans son rapport final, le groupe de travail est convenu que la gestion des catastrophes, pour ce qui est des environs des centrales nucléaires en Allemagne, devait indirectement être optimisée et que dans le cadre de la protection en cas d'urgence, il faudrait désormais également prendre en considération les cas de figure d'un accident catastrophe à propagation rapide et émissions à long terme. Les mesures recommandées par la conférence des ministres de l'Intérieur citées ci-devant sont d'ailleurs le fruit de ces résultats.

En ce qui concerne le point 5 de ladite résolution du Conseil Rhénan, le Gouvernement du land signale que les zones d'évacuation de la centrale nucléaire de Fessenheim ne se trouvent pas sur le territoire de Rhénanie-Palatinat.

2. La région du Rhin supérieur, espace commun de transports

Les projets de transports évoqués dans la résolution du Conseil Rhénan sur l'espace commun de transports dans la région du Rhin supérieur ne concernent pas directement la Rhénanie-Palatinat. Néanmoins, la Rhénanie-Palatinat, de par sa forte vocation exportatrice, a besoin d'une infrastructure de transports efficace à grande échelle et attache donc une importance cruciale aux aménagements desdites infrastructures prévus par ses régions voisines. Même si la résolution se réfère uniquement aux projets de transports en dehors du territoire du land, le Gouvernement du land salue la résolution du Conseil Rhénan en matière d'un espace commun de transports dans la région du Rhin supérieur et se rallie aux propos énoncés.

Ceci se réfère d'un côté à la mise à 6 voies de l'autoroute A 5 qui constitue également pour la Rhénanie-Palatinat un grand axe vers la Suisse, le sud-ouest de la France et l'Italie.

Malheureusement, le land de Bade-Wurtemberg n'a pas réussi à inscrire la totalité du projet à la loi allemande sur l'aménagement des grands axes routiers, condition préalable à la poursuite dudit projet. La version actuelle du projet prévoit de classer le tronçon Offenbourg - Freiburg « Demande supplémentaire avec autorisation de planifier », ce qui permettra au moins d'aborder la planification commune avec la 3^e et 4^e voie de la ligne ferroviaire dans la vallée du Rhin. Le tronçon Freiburg – Bad Krozingen a uniquement été classé « demande supplémentaire », ce qui ne permettra pas d'aborder la planification dans les années à venir.

Le projet du TGV Rhin-Rhône a une longue histoire. Déjà en 1968 et dans le sillage de la mise au point d'un réseau ferroviaire européen à grande vitesse, l'Association TGV Rhin-Rhône a été fondée en France dans le but de rattacher le sud de la France, région économiquement forte, également à l'Allemagne en passant par l'Alsace. Dans le but de soutenir cette initiative française, le land de Rhénanie-Palatinat a adhéré à l'Association en 1993.

Entretemps, la ligne Rhin-Rhône a pu être terminée en grande partie. Pour la plupart des liaisons à grande vitesse, le terminus est Strasbourg ; chaque jour, une paire de trains circule jusqu'à Francfort en passant par Karlsruhe et Mannheim. La partie sud-est de la Rhénanie-Palatinat est située dans la zone desservie par ces arrêts. Actuellement, l'Association TGV Rhin-Rhône et les acteurs du Rhin supérieur attendent que l'aménagement soit terminé du côté français et, partant, que les liaisons vers l'Allemagne soient améliorées. La résolution du Conseil Rhénan sera donc expressément soutenue, et ce également en ce qui concerne la continuation de l'aménagement de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône.

3. Pas de contingentement pour les travailleurs frontaliers dans la région du Rhin supérieur

Le Gouvernement du land salue la résolution du Conseil Rhénan qui exprime son refus d'un contingentement pour les travailleurs frontaliers.

La mise en pratique de l'initiative populaire contre l'immigration de masse adoptée en février 2014 risque d'avoir des répercussions directes sur les frontaliers qui viennent travailler en Suisse. Un espace dont le tissu économique présente autant d'enchevêtrements que le Rhin supérieur se verrait affecté de manière particulièrement grave. Chaque jour, plus de 90.000 frontaliers du Rhin supérieur vont travailler dans un pays voisin. Toutes les régions partenaires ne cessent donc de réclamer, en commun avec un grand nombre d'acteurs, le démantèlement des barrières auxquelles se heurtent les travailleurs frontaliers. Au fil des ans, le Rhin supérieur est donc devenu un espace commun de vie, mais également économique et culturel, qui est un modèle pour une Europe unie.

Le marché transfrontalier du travail du Rhin supérieur joue un rôle décisif pour le succès économique de la région des trois frontières. Ces dernières années, en tenant compte également du manque de main d'œuvre qualifiée, de grands efforts visant l'élargissement et la mise en réseau des offres de formations professionnelles transfrontalières ont été déployés. Le Gouvernement du land est d'avis qu'il convient de ne pas mettre en péril ces mesures.

Le Gouvernement du land salue expressément qu'un débat sur différentes solutions de mise en pratique de ladite initiative ne mettant pas en péril le principe de la libre circulation des personnes soit en cours. Pour toute réflexion engagée, il s'agit de prendre en considération la situation particulière du Rhin supérieur et de son grand nombre de travailleurs frontaliers.

4. Élaboration urgente d'une Convention franco-suisse pour l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg

La Rhénanie-Palatinat prend acte de la résolution du Conseil Rhénan portant sur la mise au point d'une convention franco-suisse sur EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg. La Rhénanie-Palatinat n'est pas concernée directement par les projets concrets sur l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg.

5. Le développement durable dans le Rhin supérieur

Le Gouvernement du land salue et soutient la résolution du Conseil Rhénan sur le développement durable. Dans ce contexte, le Gouvernement du land souligne l'importance de modèles et projets innovants en faveur du développement durable. Le Gouvernement du land estime que le développement durable ne s'arrête pas aux frontières nationales, raison pour laquelle une étroite coopération transfrontalière, l'échange d'expériences et les processus d'apprentissage mutuel sont d'autant plus importants. Il faudra également tenir compte des spécificités des espaces ruraux pour lesquels le développement durable renferme des chances de développement.

Le Gouvernement du land partage l'avis qu'il est impératif d'informer les citoyens et citoyennes des mesures en faveur du développement durable. Hormis cela, le Gouvernement du land estime que l'information est, certes, nécessaire, mais ne suffit pas pour créer les conditions de départ nécessaires.

Dans ce contexte, le Gouvernement du land souligne l'importance que revêt l'Education en vue du Développement Durable (EDD). Le fait que l'EDD, à la suite de la décennie des Nations Unies, a été pérennisée par le programme d'action mondial, illustre parfaitement le poids accordé à l'EDD également au niveau international. L'Allemagne a prévu d'adopter au printemps 2017 un plan d'action national sur la mise en pratique du programme d'action mondial sur son territoire national. En Rhénanie-Palatinat, les efforts d'un grand nombre d'acteurs de l'EDD au niveau du land ont abouti déjà en 2015 à un concept d'avenir sur l'éducation en faveur du développement durable (« *Zukunftskonzeption Bildung für Nachhaltige Entwicklung in Rheinland-Pfalz 2015+* »).

Actuellement, la Conférence du Rhin supérieur est en train de créer un réseau EDD du Rhin supérieur dans le cadre du groupe de travail « Environnement » présidé par la Rhénanie-Palatinat. Son objectif est la mise en réseau permanente du grand nombre d'acteurs -entités, institutions, organes publics et individus- qui ont d'ores et déjà réalisé un travail professionnel et de qualité en la matière, et ce dans le but de lancer des projets communs.

Le Gouvernement du land salue en outre l'approche selon laquelle il faudra développer des activités économiques basées sur les spécificités locales qui encouragent le développement durable. Ceci est un des moteurs pour renforcer les activités économiques au niveau régional et pour promouvoir le développement des régions dans un contexte d'une économie durable.

Le Gouvernement du land partage l'avis du Conseil Rhénan selon lequel l'accord mondial de Paris sur le climat adopté en décembre 2015 (« Accord de Paris ») constitue une clé de voûte de la lutte contre le changement climatique et, partant, du futur développement économique et social. Dans ce but, le Gouvernement du land a adopté en 2014 une loi sur la protection du climat mise en application par le concept de protection du climat adopté en 2015.